

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 11/12/2017

Le 18 décembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Monique RONGEON (Remplace Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE (Représenté par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Yann GALLAY), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Richard PACCAUD (Remplacé par Monique RONGEON), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE.

OBJET : TOURISME – ACQUISITION LOGEMENTS SITE DU MUSEE DE CIRE – COMMUNE D'ARS-SUR-FORMANS

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a acquis en 2015 le musée « La vie du curé d'Ars » (parcelles A1073 et A1074), y compris la cour intérieure, à M. Michel BOIREAUD, alors propriétaire.

Ces parcelles sont issues d'une division de propriété réalisée par le cabinet Arpège.

A ce jour, plusieurs parcelles sont donc contigües et desservies par la même cour intérieure :

- La parcelle A1073 – Propriété de la CCDSV (musée et cour intérieure) pour 682 m² ;
- La parcelle A1074 – Propriété de la CCDSV (sanitaires du musée et de l'Office de tourisme) pour 39 m² ;
- La parcelle A1075 – Propriété de M. BOIREAUD (3 logements en location) pour 138 m².

Le musée actuel abrite le bureau d'information touristique de l'Office de tourisme Ars-Trévoux qui assure dans le même temps l'accueil des visiteurs du musée. Celui-ci va faire l'objet en 2018 d'une réhabilitation afin de l'adapter aux exigences des nouvelles clientèles que ce soit en termes d'accueil que de muséographie (Délibération du Conseil N°2017C99 en date du 30 octobre 2017).

De plus, la cour intérieure, actuellement propriété de la Communauté de communes, sera entièrement réaménagée avec une mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Elle ne sera donc plus accessible aux véhicules des locataires de M. BOIREAUD. Ceci avait d'ailleurs été convenu avec lui lors de l'acquisition des parcelles A1073 et A1074 par la CCDSV en 2015.

La Communauté de communes a besoin, dans le cadre de sa politique touristique et patrimoniale, de pouvoir disposer d'un tènement global.

C'est pourquoi, en cas de vente des logements par M. BOIREAUD (parcelle A1075), la Communauté de communes souhaite que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) se porte acquéreur (soit par voie de préemption, soit après échanges amiables) et en fasse le portage foncier le moment venu. La Commune d'Ars serait alors d'accord pour transférer son droit de préemption à l'EPF. Celui-ci conventionnerait ensuite avec la CCDSV.

Avec l'acquisition de ces logements, le projet de la Communauté de communes serait de pouvoir disposer de m² supplémentaires :

- Pour les besoins de l'Office de tourisme (salle de réunions, stockage, etc.) et du musée,
- Pour les besoins du « Pays d'art et d'histoire » avec la création d'un espace d'interprétation complémentaire et d'une salle pédagogique pour l'accueil de groupes et de scolaires.

La Communauté de communes pourra éventuellement maintenir un ou deux logements à vocation touristique si besoin afin de répondre à la demande des nombreux pèlerins sur Ars.

La CCDSV souhaite ainsi que l'intégralité de ces parcelles soit dédiée à un pôle touristique et patrimonial complémentaire à l'offre existante sur la commune et en même temps central pour son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe d'une acquisition de la parcelle A1075 dès lors que celle-ci sera en vente ;
- **DE DIRE** que, le moment venu, le projet de convention de portage avec l'Etablissement public foncier de l'Ain sera soumis au Conseil.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **27 DEC. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171218-2017C127-TO
Affichage le :

27 DEC. 2017

A Trévoux, le 18 décembre 2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

